



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

PARCOURS PROFESSIONNEL ET ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Être fonctionnaire n'est pas un long fleuve tranquille ! Gel du point d'indice depuis 4 ans, course d'obstacles pour le déroulement de carrière, parcours professionnels bousculés par les réformes et réorganisations diverses. La CFDT revendique une valorisation des parcours pour les carrières des fonctionnaires. Elle se bat aussi pour la sécurisation des parcours et l'évolution des rémunérations des contractuels.

Mieux combiner carrière et parcours professionnel

Est-il normal qu'un agent social devenu aide soignant-e par la formation ou la VAE soit obligé de passer le concours ? Ou qu'une ATSEM ayant obtenu le CAP petite enfance doive passer le concours pour être nommée alors qu'elle est en poste ? NON !
Et un apprenti, formé dans une collectivité et qui a obtenu son diplôme, doit-il, pour être recruté, passer par la case concours externe censé vérifier ses compétences techniques qu'il vient pourtant d'acquérir grâce à son apprentissage dans la fonction publique ?

Il faut dépanner l'ascenseur social !

Pour la CFDT il n'y a pas de modèle unique de parcours professionnel : un salarié peut changer d'emploi, évoluer, se réorienter, connaître des mobilités... Tout cela n'est pas tabou.

Pour la CFDT il faut aller jusqu'au bout de la reconnaissance de l'expérience professionnelle : supprimer tout ou partie des épreuves écrites de concours en fonction du diplôme, de la formation ou de l'expérience.

Les agents à temps non complet et les contractuels ne doivent pas être oubliés

La CFDT se bat depuis longtemps pour obtenir un cadre de garanties collectives pour les contractuels. Des règles de revalorisation minimales doivent être créées. Dans la territoriale, la bataille pour qu'existe une instance de discussion des sujets qui les concernent est presque gagnée. Dans les collectivités les CCP seront, pour les contractuels, l'équivalent des CAP

FONCTION PUBLIQUE
2014



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CE QUE VEUT LA CFDT

DIVERSITÉ, RECONNAISSANCE, ANTICIPATION TROIS INGRÉDIENTS POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

• **La fonction publique est diverse :** Fonctionnaire, contractuel, issu du privé, « pur produit » de la fonction publique, mobilité inter fonction publique, multi-diplômé, autodidacte... Pour la CFDT, la richesse se nourrit de la diversité. La CFDT se préoccupe donc de tous les agents qui contribuent au service public, quels qu'ils soient.

• **L'expérience professionnelle, syndicale, associative...** permet de développer des compétences. Pour la CFDT, sous réserve d'en faire la preuve, ces expériences doivent être prises en compte pour des promotions sans forcément repasser par la case concours ou examen professionnel.

• **Anticiper pour se préparer aux changements ou pour éviter l'usure** Pour la CFDT il n'est pas acceptable qu'on se pose la question du changement de travail une fois que le mal est fait : usure professionnelle ou bien mise sur la touche dans le cadre d'une réorganisation. Parce qu'il ne faut ni dramatiser ni nier ces situations, la CFDT compte bien faire aboutir sa revendication de droit à la reconversion pour faciliter des mobilités et réorientations professionnelles.

Les expériences passées doivent être prises en compte et valorisées : ce n'est pas parce qu'on ne peut plus exercer son métier qu'on a perdu toutes ses compétences.

• **Concrètement ? « La REP sous toutes ses formes » pour faciliter l'évolution de carrière :**

La loi de 2007 a instauré le principe de la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), mais dans les faits c'est très timide. La CFDT revendique de développer

- l'examen professionnel pour les candidats qui présentent un dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle
- le concours sur titre pour les candidats internes titulaires d'un diplôme par la VAE.

La reconnaissance de l'expérience, ce n'est pas automatique ! Il faut en faire la preuve ... Tenir à jour son livret individuel de formation ou son passeport compétences permet de s'y préparer.

**FONCTION PUBLIQUE
2014**



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

CFDT.FR

Septembre 2014

Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Interco CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52 - www.interco.cfdt.fr